Déclaration préalable de la FSU au CHSCT départemental des Yvelines du jeudi 18 novembre 2021

« Décolonialisme, islamo-gauchisme, promotion du transgenrisme ; au nom du corollaire pédagogique, l'inclusion, les idéologies ont pénétré le temple scolaire avec la complicité d'une partie du corps enseignant et par le biais des outils pédagogiques...L'institution est dépassée malgré la volonté du ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, de lutter contre ces dérives... »

Extrait du dernier numéro du *Figaro magazine* dont la une alarmiste participe au climat malsain et complotiste ambiant : « *Ecole comment on endoctrine nos enfants »*.

Les enseignants sont en colère en constatant que ce dossier nauséabond de N. Cherigui et J. Weintraub, proches du ministre, mène tout droit rue de Grenelle.

Ce dénigrement permanent du monde enseignant auprès du grand public n'est pas nouveau, mais il atteint aujourd'hui un paroxysme insupportable. Cet inversement des valeurs n'est pas anecdotique en cette période électorale.

La FSU rappelle avec force que ce serait de faire l'apologie de la colonisation, du racisme ou de l'homophobie qui serait une faute pour un enseignant. Que les dénoncer fait bien partie de ses missions telles qu'elles sont écrites dans le Code de l'éducation.

Ce ne sont ni les conditions de travail qui se dégradent toujours davantage, ni les salaires, qui rendent nos métiers attractifs. Et il faut avoir la conviction chevillée au corps que les services publics sont des biens communs qui appartiennent à tous, et particulièrement à ceux qui n'ont rien, et que le rôle émancipateur de l'école est au cœur des missions des enseignants, pour ne pas baisser les bras.

Le taux particulièrement élevé de 1600 démissions (article du Parisien du 16/11) pour environ 17000 places aux concours (et dont on sait qu'ils ne font plus le plein) témoigne malheureusement que les coups incessants portés aux personnels d'éducation ne sont pas sans conséquences

La gestion de la pandémie qui nous touche maintenant depuis plus de deux ans est un témoignage frappant du manque de considération apportée à la profession. Protocole sanitaire qui s'exempte des réalités quotidiennes des personnels qui travaillent dans des établissements inadaptés et vétustes, et dont tous les efforts sont balayés par une institution qui organise le brassage des élèves par manque de personnels, qui ne fournit pas toujours les protections indispensables, et ne prend pas en compte les difficultés inhérentes au port du masque en permanence pourtant incompatible avec les missions de transmission qui sont les nôtres et avec ses conséquences sur la santé.

Le port du masque est redevenu la règle pour tous les élèves à partir de l'école élémentaire sur l'ensemble du territoire. Une 5ème vague est annoncée. Les difficultés et la fatigue générées par ces conditions de travail, de plus en plus dégradées, ne peuvent plus être gérées au coup par coup, et considérées comme une situation exceptionnelle passagère, car cette pandémie s'inscrit dans la durée

Alors que la « bienveillance » de la part des personnels vis-à-vis des élèves et usagers du service public d'éducation, est devenue le leitmotiv des discours de l'institution scolaire, l'administration peine à appliquer cette même attitude bienveillante vis-à-vis de ses agents, qui concourent - rappelons le - au bon fonctionnement du service public. La gestion des ressources humaines dans l'Éducation nationale se transforme progressivement en un management déshumanisé, ne concevant les agents du service public que comme des expédients dont l'objectif est de maintenir la continuité du service public, coûte que coûte. Au point, par exemple, de contester la demande légitime de ses agents d'assister aux obsèques d'un de leur collègue, comme c'est arrivé dans un collège du sud des Yvelines, la semaine dernière. Il est inconcevable, et inadmissible, que les personnels de ce collège n'aient pas été autorisés à s'absenter pour assister aux funérailles de leur collègue, qui travaillait dans cet établissement depuis plus de vingt ans.

Alors que ces personnels étaient confrontés au deuil d'un pair, le fait de ne pas savoir, les jours précédents, s'ils pourraient assister à ses obsèques, a été générateur d'incompréhension et de souffrance. Il est tout autant inconcevable et inadmissible que ces agents aient dû user de leur droit de grève pour pouvoir y assister, et qu'ils se soient vus notifiés un constat de service non fait, aboutissant au prélèvement d'un trentième de leur traitement.

Le manque de bienveillance de l'institution se constate également lors des convocations d'agents auprès de leur hiérarchie (chef de service, DSDEN, rectorat) dont l'objet, trop vague, provoque angoisse, stress, et mal être, jusqu'au jour de la convocation, notamment lorsque l'objet concerne leur « manière de servir ». Alors qu'il suffirait de préciser le motif de ces convocations pour que les agents puissent se préparer psychologiquement à des entretiens, plutôt que de s'y rendre encore plus fragilisés. Cette façon de procéder constitue une forme de violence à l'égard des personnels qui confine à de la maltraitance.

Que dire encore de la situation de l'ERPD Heriot de la Boissière Ecole, dont le personnel doit se contenter de rumeurs et bruits de couloir, d'informations dont le flou artistique pourrait être élevé au titre d'œuvre d'art ; informations toujours orales, sans que personne ne leur dise clairement et institutionnellement ce qui va leur arriver à la fin de l'année.

On pourrait également citer cette collègue qui s'est entendu dire à demi-mot qu'on aurait préféré qu'elle soit complètement arrêtée plutôt que d'être à temps partiel thérapeutique. La maladie serait-elle devenue une faute professionnelle ? Ou encore cette situation de harcèlement professionnel où l'on suggère à la harcelée de participer au mouvement au motif de la protéger, mais que rien n'est fait pour stopper les harceleurs, qui continueront l'année suivante avec quelqu'un d'autre.

Alors que les équipes pédagogiques des lycées ont été sommées de produire un PLE (projet local d'évaluation) suite aux nouvelles modalités du baccalauréat général et technologique, les injonctions et prescriptions des chefs d'établissement et des IPR pleuvent sur les enseignants, au mépris de leur liberté pédagogique. Ignorant l'expertise de ces derniers en matière d'évaluation, ce PLE présenté comme une nécessaire harmonisation des pratiques se révèle *in fine* un outil managérial au service d'une uniformisation des pratiques des professeurs. Une tentative d'uniformisation rejetée par le

corps enseignant, mais qui constitue néanmoins une violence symbolique extrême contre leur conception du métier, en les renvoyant à de simples exécutants pédagogiques sommés d'obéir aux injonctions de l'Institution.

L'exemple du Nouveau collège de Mantes-La-Jolie est une autre illustration parfaite de cette absence de prise en compte de l'expertise de terrain des personnels dans les prises de décision qui vont avoir des répercussions sur leurs conditions de travail. Alors que les personnels des collèges Paul Cézanne et André Chénier avaient anticipé et prévenu des problèmes que poserait le nouveau collège (notamment la sous-capacité du nouvel établissement pour accueillir les élèves des deux collèges fusionnés), rien n'a été fait pour y faire face et éviter les dysfonctionnements. Pire, la structure bâtimentaire, le mobilier choisi, la configuration des locaux et des salles, supposés « transformer les postures d'apprentissage », s'avèrent au final peu propices à nombre de situations d'enseignement, et est source de stress pour le personnel qui ne peut remplir ses missions et voit ses conditions de travail se dégrader. Tout comme la qualité de l'enseignement auquel ces personnels sont attachés, et auquel ces collégiens du Val Fourré ont pourtant droit.

La FSU alerte avec gravité le CHSCTD des Yvelines sur la santé des personnels qui se trouve particulièrement mise à mal.